

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 14 décembre 2018

11^{ème} Commission**N° CD-2018-6-11-1****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

**POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE,
INTERNATIONALE
ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Résumé : La coopération transfrontalière et le bilinguisme font partie des priorités du Département pour la période 2017-2021. En particulier, le Département prend une part active aux travaux d'anticipation de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, notamment en associant les partenaires allemands aux réflexions en cours.

Le Département mettra l'accent en 2019 sur la mise en œuvre d'une « Stratégie Allemagne », destinée à renforcer les liens dans tous les domaines entre les Haut-Rhinois et leurs voisins d'outre-Rhin (bilinguisme, culture, santé, économie...). Ce projet phare sera mené en concertation avec les différentes directions de la collectivité départementale ainsi qu'avec le Département du Bas-Rhin. Par ailleurs, 2019 constituera le point de départ de la réflexion sur les nouveaux programmes cofinancés par les fonds européens : le Département prendra une part active aux travaux de préparation pour faire valoir ses intérêts et garantir que les programmes répondent aux défis du territoire haut-rhinois.

Pour 2019, le budget de la politique de coopération transfrontalière, européenne et internationale prévoit pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 5 001 € et d'un crédit de paiement de 300 073 € et, en recettes, l'inscription d'une recette de 102 500 €.

La politique en faveur de la promotion du bilinguisme mobilisera, pour la section de fonctionnement, en dépenses, une autorisation d'engagement de 600 000 € et un crédit de paiement de 1 732 000 €. Pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 10 000 € est prévue, ainsi que les crédits de paiement correspondants.

Le Département du Haut-Rhin s'emploie depuis de nombreuses années à relever les défis propres au Rhin Supérieur, en étant très présent sur les territoires, dans les instances de coopération institutionnalisée et en déployant des efforts conséquents pour la promotion du bilinguisme.

Cette ambition sera réaffirmée en 2019 par le lancement d'une « Stratégie Allemagne » devant irriguer tous les champs d'activité de la collectivité départementale.

L'objectif final est de vaincre les handicaps et de tirer bénéfice de la position transfrontalière tout à fait spécifique du département, voisin de deux des régions parmi les plus prospères d'Europe : la Suisse du Nord-Ouest et le Bade-Wurtemberg. En effet, le dynamisme des économies voisines peut être de nature à résoudre en partie le problème du chômage dans le Haut-Rhin : en effet, 30 000 postes seront à pourvoir en Allemagne dans les 10 ans. Les efforts du Conseil départemental doivent consister à se saisir de cette opportunité.

Le budget primitif 2019 sera ainsi consacré :

- au renouvellement de nos engagements dans les différentes instances de coopération transfrontalière (Conseil Rhénan, Conférence du Rhin Supérieur, Infobests, etc...) ;
- à notre participation au fonctionnement du secrétariat conjoint du programme Interreg V, à certains projets INTERREG, dont le projet « Société Civile » qui comprend l'animation du dispositif « Microprojets » ;
- à notre partenariat dans diverses démarches transfrontalières ;
- à la mise en œuvre du projet « GeoRhena » ;
- à notre action européenne et à notre soutien au Bureau Europe Grand Est ;
- à l'action internationale ;
- à la promotion du bilinguisme.

I. POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Le budget primitif 2019 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	Ecart en € BP 2019/BP 2018	Ecart % BP 2019/BP 2018	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	341 977,54	313 975	300 073	-13 902	-4,43 %	5 001
Dépenses d'investissement	6 000	0	0	0		
Total dépenses (A)	347 977,54	313 975	300 073	-13 902	-4,43 %	
Recettes de fonctionnement	155 142,86	146 955	102 500	-44 455	-30,25 %	
Total recettes (B)	155 142,86	146 955	102 500	-44 455	-30,25 %	
Dépenses nettes (A-B)	192 834,68	167 020	197 573	30 553	18,29 %	

A. Coopération transfrontalière

Le Département du Haut-Rhin est partenaire des nombreuses structures de coopération existantes dans cet espace trinational et dans le sud du Rhin Supérieur. Instances de consultation, de coordination, de portage de projets communs, elles répondent toutes, à leur échelle, aux besoins spécifiques de ce territoire transfrontalier et de ses citoyens. Le Département est également un partenaire important du programme INTERREG « Rhin Supérieur ».

Récapitulatif des dépenses :	BP 2019 AE (€)	BP 2019 CP (€)
Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (CRS)		21 863
Fonds jeunesse de la CRS	5 001	1 667
Commission Agriculture-Environnement du Conseil Rhénan		2 000
Infobest Palmrain		14 000
Infobest Vogelgrun-Breisach – période 2018-2021		26 500
Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) - cotisation		200
Eurodistrict Trinational de Bâle - fonctionnement		21 873
Eurodistrict Freiburg Centre Sud Alsace		2 000
Interreg V Rhin Supérieur – assistance technique		17 920
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile » et soutien aux micro-projets		3 600
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile » ETB		2 250
Interreg V Rhin Supérieur – projets à venir		5 000
Site Internet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir »		300
IBA « Imaginer et bâtir l'avenir »		40 000
Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières		20 000
RegioTriThena		400
Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)		6 500
Projet « GeoRhena »		16 900
Animation du réseau des acteurs des territoires de vie		1 000
Frais de traduction et/ou d'interprétariat		10 000
Total	5 001	213 973

Récapitulatif des recettes :	BP 2019 AE (€)	BP 2019 CP (€)
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile »		5 000
Projet « GeoRhena »		97 500
Total	0	102 500

1. Soutien aux instances de coopération transfrontalière

a. Conférence du Rhin Supérieur (F812)

La Conférence du Rhin Supérieur est constituée de trois délégations, allemande, suisse et française, regroupant des représentants de l'Etat français, des Cantons suisses, du Land de Bade-Wurtemberg et des principales collectivités territoriales et structures intercommunales des trois territoires concernés. Il s'agit d'une instance de concertation permettant d'aborder des problèmes inhérents à l'espace du Rhin Supérieur et de proposer des solutions communes sur des thématiques très diversifiées.

A ce titre, elle est le relais local de la Commission intergouvernementale (CIG) franco-germano-suisse, dont le Département est partie prenante depuis 2016. Madame la Présidente a participé aux deux réunions de la CIG de l'année 2018.

Le Département participe au fonctionnement du secrétariat commun de la Conférence du Rhin Supérieur, chargé de la coordination des groupes de travail et d'experts, à hauteur de 21 863 € annuels, sur la base d'une convention-cadre renouvelée fin 2018. Cette somme comprend 8 333 € de participation au Fonds de coopération permettant de soutenir des projets transfrontaliers issus de (ou soutenus par) la Conférence du Rhin Supérieur.

Pour 2019, il y a donc lieu d'inscrire, en dépenses, un crédit de paiement de 21 863 € au titre du fonctionnement du secrétariat commun de la CRS et du fonds de coopération.

Par ailleurs, en dépenses, une autorisation d'engagement de 5 001 € pour la période 2019-2021 et un crédit de paiement de 1 667 € sont sollicités pour le « Fonds jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur.

b. Conseil Rhénan (F612)

Le Conseil Rhénan est une assemblée qui regroupe les élus locaux et régionaux des différents territoires du Rhin Supérieur (Villes, Départements, Région, Parlements des Länder de Rhénanie-Palatinat et du Bade-Wurtemberg..) dans le cadre de quatre commissions :

- Agriculture - Environnement - Climat – Energie ;
- Culture - Jeunesse - Formation – Sport ;
- Transport - Aménagement du territoire - Aide en cas de catastrophe ;
- Economie - Marché du travail - Santé.

Monsieur ADRIAN préside la Commission « Agriculture - Environnement - Climat - Energie » du Conseil Rhénan depuis 2015. En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 2 000 € pour l'organisation des réunions de cette commission.

c. INFOBEST Palmrain (F712)

La participation annuelle du Département au fonctionnement de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières « INFOBEST Palmrain » (52 158,05 € par an, inscrits au CPER 2015 - 2020) prend la forme de la mise à disposition d'un chargé de mission recruté par le Département du Haut-Rhin et d'une participation financière complémentaire, évaluée à 14 000 € pour l'année 2019.

d. INFOBEST Vogelgrun Breisach (F812)

Un crédit de paiement de 26 500 € est à inscrire, en dépenses, en 2019 pour la participation départementale au fonctionnement de l'INFOBEST Vogelgrun Breisach.

e. Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB)

L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) est une association regroupant des collectivités territoriales de l'agglomération de Bâle, active dans les domaines de l'aménagement du territoire (portage des projets « IBA » et « 3Land »), des transports ou encore de la société civile (animation d'un fonds de rencontre et participation au projet « Société civile »).

En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 200 € pour la cotisation 2019 (F612) et de 21 873 € au titre de la subvention annuelle de fonctionnement (F812).

f. Eurodistrict Freiburg Centre Sud Alsace (F612)

Il est proposé d'adhérer à hauteur de 2 000 € à l'Eurodistrict Freiburg Centre Sud Alsace renouvelé et d'inscrire le montant correspondant en dépenses.

2. Programme INTERREG V Rhin Supérieur

La Région « Grand Est » est autorité de gestion du programme INTERREG V « Rhin supérieur ». Le Département du Haut-Rhin, associé à sa gouvernance, prend part au financement de l'assistance technique du programme et participe au projet « Société civile ».

a. Assistance technique (F812)

Le Département participe au financement du projet relatif à « l'assistance technique » du programme. Celui-ci comprend les frais de personnel des agents mobilisés, les frais liés à l'organisation de réunions, les évaluations. Cette opération est également inscrite au CPER 2015-2020.

En dépenses, il y a lieu de prévoir 17 920 € en crédits de paiement pour l'année 2019.

b. Projet « Société civile » et soutien aux microprojets (F812)

Le Département est partenaire du projet INTERREG V « Société civile » (2017 – 2019), qui vise à faire se rencontrer les citoyens du Rhin Supérieur et à les inciter à mener des projets en commun, par exemple sous forme de « microprojets ». Dans ce cadre, le rôle du Département est d'assurer l'animation du dispositif et l'appui aux porteurs de microprojets.

Depuis le lancement du projet « Société civile », en 2017, le Département et son partenaire, le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, ont accompagné 9 microprojets mobilisant au total un peu plus de 217 000 € de Fonds européens de développement régional (FEDER).

En dépenses, il y a lieu de prévoir 3 600 € en crédits de paiement au titre du projet « Société civile » pour l'année 2019.

En parallèle, le projet devrait générer des recettes en 2019 et 2020, estimées à 5 000 € pour 2019.

Par ailleurs, le Département apportera un cofinancement à l'Eurodistrict Trinational de Bâle pour sa participation à ce même projet « Société civile » au titre 2019. En dépenses, un crédit de paiement de 2 250 € est nécessaire.

c. Projets INTERREG V (F812)

Il importe de disposer d'une réserve de crédits pour pouvoir intervenir en cofinancement de projets INTERREG qui émergeraient en cours d'année 2019. En dépenses, il convient de prévoir un crédit de paiement de 5 000 € au titre de 2019 (une autorisation d'engagement de 10 000 € a été inscrite au Budget primitif 2018).

En particulier, des discussions sont en cours entre les membres du Conseil Rhénan afin de constituer un secrétariat permanent pour cette instance, en charge de la coordination des travaux des différentes commissions et de l'organisation des réunions plénières. Ce secrétariat permanent pourrait voir le jour dans le cadre d'un projet INTERREG. Le coût d'un tel projet pour le Département, estimé à 8 625 € sur 3 ans, pourrait être pris en charge sur cette ligne.

d. Site Internet du projet INTERREG III « Deux rives, trois ponts » (F612)

Le site internet du projet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir », dont le Département était le porteur, a été financé dans le cadre du programme INTERREG III. Pour l'hébergement de ce site assuré par la Société ADISTA, des crédits de paiement à hauteur de 300 € sont nécessaires en 2019.

3. Le Département, partenaire impliqué de divers projets et démarches transfrontaliers

a. La démarche « IBA Basel 2020 » (F812)

Le projet « IBA Basel 2020 » (*Internationale Bauausstellung* ou « Inventer et Bâtir l'Avenir » en français) est porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB).

L'IBA Basel est la première à dépasser les frontières, ce qui a d'ailleurs inspiré son slogan : « Au-delà des frontières, ensemble – *Gemeinsam über Grenzen wachsen* ».

La période 2017-2020 est consacrée à la réalisation des 22 projets et groupes de projets « nominés » autour de trois thématiques :

- Paysages « découvrir, développer et utiliser les qualités des espaces libres ». Exemple de projet labellisé : Voie verte BALE - HUNINGUE.
- Ville « associer mobilité et développement urbain ». Exemple de projet labellisé : Tram 3 BALE - SAINT-LOUIS.
- Vivre ensemble « concevoir l'avenir ensemble ». Exemple de projet labellisé : 3Land.

Le Département a confirmé en 2017 son engagement dans la démarche « IBA Basel 2020 » en signant une convention prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 40 000 € pour ce projet de 2017 à 2020 et de 20 000 € en 2021.

En dépenses, il convient de prévoir 40 000 € en crédits de paiement en 2019.

b. Le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières (FSIT) (F712)

Le FSIT est un dispositif financier créé par le Département pour financer des petits projets transfrontaliers locaux. En 2018, il a permis d'accompagner 8 projets pour un montant total de 12 000 €.

Devant le succès de ce fonds, et afin de disposer d'un outil flexible de financement des rencontres citoyennes à l'échelle du Haut-Rhin, il est proposé de porter ce fonds à 20 000 € en 2019.

En dépenses, il y a lieu d'inscrire 20 000 € en crédits de paiement.

c. La RegioTriRhena (F612)

La RegioTriRhena est une association trinationale qui s'entend de plus en plus comme « le réseau économique du Sud du Rhin Supérieur ». Elle regroupe la Regio Basiliensis, côté suisse, la RegioGesellschaft Schwarzwald Oberrhein, côté allemand et l'ADIRA, côté français, depuis la mise en sommeil de la Regio du Haut-Rhin, fin 2016.

Elle organise principalement des rencontres de représentants du monde économique (visites d'entreprises, petits déjeuners thématiques, ...).

Monsieur ADRIAN est le Président de l'association depuis l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017. En dépenses, il y a lieu de prévoir 400 € au titre de la cotisation 2019.

d. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) (F612)

La MOT apporte une expertise et une veille sur les projets transfrontaliers. Le Département en est membre depuis 2006.

En dépenses, il y a lieu de prévoir 6 500 € en crédits de paiement pour la cotisation 2019.

4. Le SIG « GeoRhena » (F815)

La convention relative au projet INTERREG V GeoRhena, porté par le Département du Haut-Rhin, est arrivée à échéance au 30 juin 2018. Depuis le 1^{er} juillet, GeoRhena est régi par une nouvelle convention d'une durée de trois ans et six mois (de juillet 2018 à décembre 2021) et intégralement financé par 11 partenaires français, allemands et suisses.

La vocation de GeoRhena est la collecte de données et la production de cartographies transfrontalières dans le Rhin Supérieur. La poursuite du développement du Géoportail inauguré en 2017, le renforcement de la notoriété de l'outil auprès des acteurs publics et des citoyens, ainsi que l'approfondissement des collaborations avec les autres SIG locaux et transfrontaliers, constituent les priorités de GeoRhena dans le cadre du nouveau conventionnement.

Pour couvrir les dépenses de GeoRhena, il est prévu un crédit de paiement de 16 900 € pour 2019, comprenant les frais liés à la maintenance du géoportail, l'organisation d'évènements ou encore la création de supports de communication. Les frais de personnel, de déplacements et d'hébergements pour 1,5 ETP (centre de compétences GeoRhena) sont pris en charge par la Direction des Ressources Humaines.

Il y a également lieu de prévoir 97 500 € en recettes des partenaires pour 2019, conformément au calendrier de réalisation prévu.

5. Frais de fonctionnement du réseau des acteurs des territoires de vie (F612)

Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 1 000 € afin de couvrir les dépenses d'animation du réseau des acteurs des territoires de vie en 2019 (recours à des experts externes, frais de réception...).

6. Frais de traduction et/ou d'interprétariat (F612)

Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 10 000 € afin de faire face aux dépenses de traduction de documents ou d'interprétation de réunions.

En résumé, au titre de la coopération transfrontalière, il y a lieu de prévoir, en section de fonctionnement :

- **en dépenses :**
 - o **une autorisation d'engagement de 5 001 € ;**
 - o **des crédits de paiement à hauteur de 213 973 € ;**
- **en recettes :**
 - o **des crédits de paiement à hauteur de 102 500 €.**

B. Action européenne

L'action du Département vise à faire connaître l'Europe, via des actions de sensibilisation et à optimiser le recours aux financements européens. Pour cela, le Département s'appuie notamment sur le Bureau Europe Grand Est et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg.

Récapitulatif des dépenses :	BP 2019 CP (€)
Mission Europe	1 500
Bureau Europe Grand Est	45 000
Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)	2 500
Total	49 000

1. Fonctionnement de la Mission Europe (F612)

Afin de permettre au Département de continuer à assumer un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets européens situés dans le Haut-Rhin, il y a lieu de prévoir, en dépenses, 1 500 € en crédits de paiement, au titre du fonctionnement de la Mission Europe.

Ce montant permet d'animer le réseau Europe et notamment de mener des actions durant le « mois de l'Europe » (mai 2019).

2. Bureau Alsace Europe / Bureau Europe Grand Est (BEGE) (F812)

Suite à la fusion des Régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, le comité de pilotage du Bureau Alsace Europe a validé le principe d'une évolution vers un Bureau Europe Grand Est (BEGE) basé sur le modèle associatif et partenarial alsacien. Les modalités pratiques (partenariat élargi, budget, missions, etc...) de cet élargissement, effectif depuis le 1^{er} janvier 2018, ont fait l'objet d'une convention triennale validée en 2018. Le montant de la participation départementale reste inchangé.

Une délégation d'élus haut-rhinois a pu se rendre à BRUXELLES en octobre 2018 afin de se rendre compte sur place du travail du BEGE et de ses interactions avec les différentes institutions.

En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 45 000 € au titre de 2019 pour l'aide au fonctionnement du BEGE.

3. Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) (F712)

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes grâce à des expositions, des animations scolaires et des conférences-débats. Un partenariat avec cette structure a été initié depuis 2008 et un soutien départemental de 2 500 € est sollicité pour 2019 (identique à 2018). Depuis le début du partenariat, plus de 230 interventions ont été organisées en milieu scolaire, permettant de sensibiliser plus de 5 850 jeunes Haut-Rhinois.

En dépenses, il est prévu l'inscription d'un crédit de paiement de 2 500 €.

En résumé, au titre de l'action européenne, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 49 000 €.

C. Action internationale (F614-F714)

Le Département du Haut-Rhin est impliqué depuis de longues années au côté de l'AFDI du Haut-Rhin (Agriculteurs Français et Développement International) et avec l'aide de l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement), devenu GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement) dans la mise en œuvre de projets dans le Cercle de Yanfolila au Mali. Par ailleurs, nous poursuivons notre partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne.

Récapitulatif des dépenses :	BP 2019 CP (€)
Cotisation à GESCOD	100
Frais d'accueil liés aux partenariats au titre de la coopération décentralisée	7 000
Projets de coopération décentralisée	30 000
Total	37 100

1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw (Pologne)

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2019, il est notamment prévu l'accueil d'une délégation polonaise dans le Haut-Rhin pour la réunion annuelle du Comité Mixte, composé d'élus du Département et du Powiat. Un échange dans le domaine du social est également envisagé. Des frais de partenariats internationaux, d'un montant de 7 000 €, sont prévus pour les missions organisées dans ce cadre.

2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila (Mali)

En 2019, il est proposé d'inscrire 30 000 € pour la poursuite des actions menées dans le Cercle de Yanfolila au Mali, pour la lutte contre la désertification rurale, la diversification des cultures et le maintien d'un service technique intercommunal.

3. Cotisation à Grand Est Solidarités et Coopération pour le Développement (GESCOD)

Le GESCOD met ses compétences à disposition du Département dans le cadre du partenariat noué avec le cercle de Yanfolila au Mali. A ce titre, le Département s'acquittera d'une cotisation de 100 € pour l'année 2019.

En résumé, au titre de l'action internationale, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 37 100 € pour la section de fonctionnement, en dépenses.

II. POLITIQUE DE PROMOTION DU BILINGUISME

Deux nouvelles conventions relatives à la politique de la langue régionale en Alsace pour la période 2018 - 2022 ont été élaborées durant l'année 2018.

La première concerne la politique plurilingue dans le système éducatif en Alsace. Les principaux objectifs définis avec l'Education nationale sont :

- augmenter le vivier de professeurs des écoles bilingues primaires ;
- stabiliser les cursus bilingues paritaires existants pour limiter les déperditions d'élèves en cours de parcours ;
- augmenter la mobilité et la formation professionnelle des jeunes pour améliorer leur employabilité ;
- donner toute sa place au dialecte alsacien dès l'école maternelle.

La deuxième est la convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA).

Elle comporte les orientations partagées par les collectivités cosignataires et précise le partenariat qu'elles entendent mener avec l'OLCA. L'objectif recherché est de coordonner et de rendre complémentaires les actions éducatives, culturelles, économiques et sociétales mises en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient publics ou privés.

Le Département consacrera par ailleurs l'année 2019 à la mise en œuvre d'une « Stratégie Allemagne », dont l'un des principaux objectifs est de développer la maîtrise de la langue régionale par les jeunes Alsaciens. Dans cet esprit, cette stratégie devra synthétiser toutes les actions déjà entreprises par le Département aux fins de stimuler l'apprentissage de la langue régionale dans ses deux composantes (alsacien et allemand), mais aussi imaginer et mettre en œuvre de nouvelles actions visant à dynamiser les interactions avec nos voisins d'outre-Rhin.

Le territoire du bassin rhénan est propice au développement et à l'installation d'entreprises. Il est vital que les jeunes soient formés aux langues internationales, sans oublier le patrimoine linguistique local, qui est le socle régional de cette stratégie.

Le budget primitif 2019 est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	Ecart en € BP 2019/BP 2018	Ecart % BP 2019/BP 2018	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 651 497,41	1 727 000	1 732 000	5 000	0,29 %		600 000
Dépenses d'investissement	0	15 000	10 000	-5 000	-33,33 %	10 000	
Total dépenses (A)	1 651 497,41	1 742 000	1 742 000	0			
Recettes de fonctionnement	1 250	0	0	0			
Total recettes (B)	1 250	0	0	0			
Dépenses nettes (A-B)	1 650 247,41	1 742 000	1 742 000	0			

A. Fonctionnement

1. Dépenses contractualisées par conventions (E858)

a. Conventions opérationnelles 2018-2022 portant sur la politique linguistique en Alsace

Le Département est un acteur majeur de la promotion du bilinguisme et de la langue régionale. D'ambitieux objectifs ont été fixés en commun par les cosignataires de la convention cadre 2015-2030 du 1^{er} juin 2015 portant sur la politique régionale plurilingue (Région, Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Etat, Rectorat).

Afin de pouvoir réaliser, ajuster et évaluer des actions précises sur une période plus courte, deux conventions opérationnelles ont été déclinées à partir de la convention cadre : l'une portant sur la politique plurilingue dans le système éducatif en Alsace et l'autre en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018.

Les partenariats sont reconduits comme suit :

- Convention État/Région/Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin 2018-2022 portant sur la politique plurilingue dans le système éducatif en Alsace

Conformément à l'engagement financier du Département prévu par la convention (4 350 000 € pour la période 2018-2022), il est demandé l'inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 1 000 000 € en 2019.

- Partenariat avec l'OLCA

Il est demandé l'inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 66 500 € en 2019.

b. Aides à l'enseignement bilingue hors contrats dans les établissements privés

Ces subventions annuelles permettent le fonctionnement de classes ou de sections bilingues dont les professeurs ne sont pas contractualisés avec l'Education nationale dans les premier et second degrés d'établissements et d'associations privés proposant un cursus bilingue.

Elles nécessitent l'inscription d'une autorisation d'engagement de 600 000 € et d'un crédit de paiement de 600 000 €.

Les crédits de paiements permettront de solder les contributions du Département pour l'année scolaire 2018 - 2019 et d'engager les aides au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

2. Mesures d'accompagnement en faveur du bilinguisme à destination des communes et intercommunalités (E758)

Ces mesures concernent des aides pour les communes et intercommunalités volontaires, prêtes à s'engager dans des actions éducatives, culturelles, économiques et sociales pour le développement de la langue et de la culture régionales.

Un montant de 19 000 € en crédits de paiement est demandé.

3. Aides en faveur d'autres établissements publics locaux scolaires (E758)

Les actions financées concernent :

- a. la promotion d'animations théâtrales ou musicales en faveur des collèges qui proposent des ateliers aux élèves bilingues ;
- b. le financement de livres et divers outils pédagogiques en allemand pour les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des collèges créant une section bilingue.

Un montant de 17 500 € en crédits de paiement est sollicité.

4. Aides en faveur des associations culturelles qui œuvrent aux côtés du Département pour la promotion du bilinguisme (E758)

Ces aides concernent principalement les grandes associations à vocation régionale qui participent à la mise en œuvre des conventions signées avec l'Etat et l'Education nationale et qui assurent une animation territoriale (ELTERN Alsace, Fédération Alsace Bilingue, FILAL).

Un crédit de 24 000 € en crédits de paiement est demandé.

5. Fonctionnement courant de la Promotion du bilinguisme (E658)

Un crédit de 5 000 € en crédits de paiement est sollicité pour la réalisation et/ou la diffusion d'outils de communication pour la promotion du bilinguisme.

En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 600 000 € et d'un crédit de paiement de 1 732 000 €.

B. Investissement (E258)

Le soutien à l'investissement dans le domaine de la promotion du bilinguisme concerne deux types d'actions :

- a. les mesures d'accompagnement aux actions communales en faveur du bilinguisme, notamment lors de l'ouverture d'un nouveau site bilingue (équipement salle de classe en école maternelle ou élémentaire nécessaire lors de la création d'un site bilingue) ;
- b. la mise en œuvre d'une signalétique et toponymie bilingues d'ensemble aux Communes et Communautés de Communes.

Il y a lieu de prévoir, pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 10 000 € et d'un crédit de paiement de 10 000 €.

La Commission des Actions, Relations Internationales et de la Promotion du Bilinguisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre 2018.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2019 pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 073 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 001 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 102 500 €
- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2019 pour la politique de promotion du bilinguisme :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 732 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 600 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 10 000 € et un total d'autorisation de programme de 10 000 €
- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 du présent rapport ;
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans la cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT